

*Lannion, le 21 octobre 2020*

## **Extraction de sable en baie de Lannion Rejet des requêtes de la CAN : les élus locaux satisfaits**

Dans sa décision en date du 19 octobre 2020, le **Conseil d'Etat** rejette la **demande d'indemnisation** de la Compagnie Armoricaïne de Navigation qui demandait réparation à l'Etat des préjudices subis.

Ce rejet s'inscrit dans la continuité de l'ordonnance en date du 15 juillet 2020 de la Cour Administrative d'Appel de Nantes. Dans cette ordonnance, la demande d'indemnisation de la CAN avait déjà été rejetée.

Ces décisions donnent raison au préfet du Finistère qui avait refusé le renouvellement de l'autorisation de travaux en 2017. Elles s'appuient sur les mêmes arguments que ceux que les élus locaux, aux côtés des associations, défendent depuis le début de la procédure : **la CAN n'a pas** apporté des garanties suffisantes concernant **l'absence d'impact de son activité sur l'écosystème** remarquable de la baie de Lannion.

En tant que Président de Lannion-Trégor Communauté, je ne peux que me réjouir de ce signal positif **du Conseil d'Etat** qui nous fait espérer la fin prochaine de cette procédure qui aura mobilisé **beaucoup d'énergie**.

J'ai une pensée toute particulière pour notre ancienne députée Corinne Erhel, disparue brutalement en 2017, qui s'était opposée dès la première heure à ce projet.

Joël Le Jeune  
*Maire de Trédrez-Locquémeau*  
Président de Lannion-Trégor Communauté